

AIDES À L'HABITAT

2019

avec Roannais Agglomération, améliorez votre cadre de vie



Aides pour les propriétaires occupants modestes



Programme d'Intérêt Général 2

Pour qui ?

Les propriétaires occupants des logements situés dans les 40 communes de l'agglomération.

Sous conditions de ressources fixés par l'ANAH.

Pourquoi ?

Réaliser des travaux d'adaptation liés à la perte d'autonomie ou au handicap, et/ou réaliser des travaux d'économie d'énergie sur la base des travaux subventionnables par l'ANAH.

Combien ?

L'aide de l'agglomération vient compléter les aides de l'ANAH et d'autres financeurs éventuels : aide plafonnée à 20% du montant total des travaux éligibles (plafonnée à 600 € pour les travaux d'adaptation et à 1500 € pour les travaux d'économie d'énergie).

Où se renseigner ?

Accompagnement gratuit par Soliha pour le compte de Roannais Agglomération en lien avec l'ANAH.

Inscription sur le site monprojet.anah.gouv.fr

Permanence le mercredi de 9h00 à 12h00 à la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement

- 5 rue Brison à Roanne - **04 77 78 39 94**

**LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE
AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX !**

